**Sciences en questions
Conférence-débat**

Jean-François Théry

Rémi Barré

La Loi sur la recherche de 1982 - Evaluation et prospective

Jeudi 4 novembre 1999 de 10 h précises à 13 h - accueil à partir de 9h30

Institut National Agronomique
Amphithéâtre Tisserand - 16 rue Claude Bernard - Paris 5e

Cette conférence aborde la question des relations entre la recherche et la politique. Affichée comme une grande priorité du gouvernement Mauroy, préparée par une mobilisation sans précédent de la communauté scientifique française, la Loi d’orientation et de programmation de la recherche du 15 juillet 1982 avait l’ambition de relancer l’effort de recherche public tout en mettant en place un dispositif d’ensemble cohérent et durable, doté d’une forte capacité stratégique et capable de mobiliser énergies et moyens autour des priorités nationales. L’homogénéisation des statuts des organismes de recherche, la création d’un statut de chercheur et la titularisation des personnels devaient libérer la créativité, favoriser la mobilité et l’essaimage, féconder l’innovation.

Quel bilan peut-on tirer, près de dix-huit ans plus tard, de l’application de cette Loi ? Quelles perspectives d’avenir s’offrent-elles au "modèle français" d’organisation de la recherche scientifique dont elle a fixé les contours ?

**Jean-François Théry**

Président de la section du Rapport et des Etudes au Conseil d’Etat, président du Comité d’éthique et de précaution de l’INRA, J.F. Théry a été l’un des acteurs majeurs de la conception et de la mise en oeuvre de la Loi de 1982, en tant que directeur de la Politique générale au ministère de l’Industrie et de la Recherche (1982-85) puis de l’Organisation et de la promotion de la recherche au ministère de la Recherche et de la Technologie (1985-87).

**Rémi Barré**

Ancien chargé de mission au ministère de la Recherche, directeur de l’Observatoire des Sciences et des Techniques (OST), professeur associé au CNAM, R. Barré est un analyste averti du fonctionnement et de l’évolution du dispositif français de recherche et de sa comparaison avec les principaux modèles d’organisation qui prévalent dans les autres pays industrialisés.

Le débat sera animé par Michel Dodet.